

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Service Financier /MG

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

## Décision N° 55 /2024

### OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS -

Location d'un logement n° 12, de type F3 au groupe scolaire Montolivet à **Madame Nathalie DUPONT-SANNER**

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

**Vu** les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** les délibérations du 14 avril 2014 et du 28 juin 2018, respectivement publiées et déposées le 15 avril 2014 et le 3 juillet 2018, prises en vertu des dispositions susvisées,

**Vu** la demande présentée par Madame Nathalie DUPONT-SANNER en vue d'occuper un appartement au Groupe Scolaire Montolivet,

**Considérant** qu'un logement est libre de toute occupation,

### DÉCIDE

D'autoriser Madame Nathalie DUPONT-SANNER à occuper à titre précaire et révocable, un logement n° 12, type F3 au groupe scolaire Montolivet à compter du **1 avril 2024** pour une période d'un an. Le loyer est fixé à cinq cent -dix euros et trente-trois cents (**510,33 €**) plus huit euros quatre-vingt-treize cents (**8,93 €**) de participation aux frais de nettoyage des parties communes par mois, autres charges non comprises. Le loyer sera révisé en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE au 4ème trimestre de chaque année. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Mme DUPONT SANNER.

Fait à Villeneuve lez Avignon,

Le 5/03/24  
Madame Le Maire



Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification

Accusé de réception en préfecture  
030-213003510-20240305-55-2024-AU  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024